



Le 26 février 2022
Forges-les-Eaux

Mr le préfet,

Nous tenions à vous remercier pour les réponses apportées à quasiment toutes nos questions. Comme vous l'avez précisé, en toute transparence, vous allez les partager à la presse (comme nous), nous nous permettrons de commenter ces réponses et d'obtenir éventuellement certaines précisions de votre part.

En ce qui concerne les analyses de l'OFB, sans rompre le secret judiciaire, l'OFB s'interroge dans son rapport sur la multiplicité et l'étendu des témoignages et constats sur le dépôt des suies sous le panache et du risque de lessivage des contaminants contenu dans le sol par des phénomènes de ruissellement et d'érosion entraînant des effets diffus à long terme sur l'eau. Même si la situation, nous vous l'accordons, n'est pas catastrophique, ce constat à tout de même motivé une nouvelle mise en examen de Lubrizol. On peut donc légitimement s'interroger sur le fait que les polluants de l'eau retrouvés par l'OFB ou au moins la DDTM, n'aient pas été intégrés dans sérieusement l'EQRS qui devait, selon votre arrêté, inclure les différents scénarios d'ingestion et prendre en compte l'ensemble des données environnementales disponibles.

Pour la source des Cressonnière, vous admettez qu'il peut être raisonnable d'envisager que les retombés de l'incendie puissent être à l'origine des valeurs HAP retrouvées sous le panache. Si effectivement, le rapport entre cette pollution et l'incendie de Lubrizol n'a pas été établi, et peut provenir de multiples sources, nous ne disposons d'aucune preuve de cette hypothèse. Disposeriez-vous de preuves que cette contamination était préexistante à l'incendie de Lubrizol ou d'une explication argumentée permettant de retenir une autre cause que les retombées de suies survenues après l'incendie et dont l'une des signatures chimiques est justement les HAP. Si vous disposez d'éléments indiquant que cette pollution est raisonnablement sans lien avec l'incendie, accepteriez-vous de nous les fournir ?

Par ailleurs, vous considérez que l'eau destinée à la consommation humaine, après traitement réglementaire, n'a jamais présenté de risque particulier. Nous avons appris par la presse que ce traitement a consisté à diluer l'eau de la source polluée au HAP dans de l'eau non polluée aux HAP provenant d'autres sources. Si cette dilution a naturellement fait diminuer les concentrations en HAP, ce seul traitement ne peut avoir fait disparaître les HAP de l'eau. Admettez-vous que la population desservie par cette eau ait pu ingérer des HAP, même à plus à faible concentration que celle de la source d'origine ? Admettez-vous également que cette source polluée ait pu contaminer tout un environnement végétal et animal, voire humain par le biais de la chaîne alimentaire ou de l'arrosage des potagers à partir de cette eau.

Nos associations considèrent que cette source, par principe de précaution, n'aurait pas dû être puisée pour la consommation humaine tant que les HAP y étaient présents.

Concernant le fait que les travailleurs du site et services incendie et sécurité n'aient pas davantage de suivi sanitaire que la population générale, (en dehors d'un bilan biologique de base dont seuils les pompiers ont bénéficiés dans les semaines après l'incendie), nous avons échangé par exemple, avec des policiers du commissariat Brisout Barneville qui s'inquiétaient pour leur santé. Vous devez savoir qu'ils n'ont même pas bénéficié de bilan biologique de base proposé aux pompiers.

Nous continuons à soutenir qu'un bilan toxicologique aurait dû être effectué sur les personnes les plus exposées (travailleurs et riverains) et les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées), à partir de prélèvements biologiques conservés à la suite de l'incendie, ce qui, à notre connaissance, n'a malheureusement pas été effectué, privant la population de toute preuve d'une imprégnation par des produits toxiques issus de cet incendie et d'un suivi sanitaire adapté aux résultats d'analyses. Ces analyses auraient d'ailleurs dû être étendues aux familles de pompiers qui ont ramené leurs tenues isolantes au foyer. L'absence de considération des demandes répétées des médecins ayant participé très activement et bénévolement au groupe constitué par Santé Publique France à la demande de l'ARS, nous semble extrêmement grave pour un organisme qui était chargé d'évaluer scientifiquement et par des

moyens adaptés les conséquences sanitaires de l'incendie. Nous avons encore une fois l'impression que les données de santé qui devraient un jour, être analysées, seront diluées dans « un bruit de fond » des pathologies courantes, tout comme l'eau de la Cressonniere.

Pour les analyses de lichens, vous affirmez qu'elles n'avaient pour objet que d'affirmer la signature chimique de l'incendie. Or vous pourrez lire en première page de ce rapport que l'objectif de l'étude était « *de spatialiser les retombées chimiques de l'incendie et leur intensité* ». Ces analyses ont montré une pollution importante aux HAP, en rapport avec l'incendie et comme vous le soulignez, il s'agissait de molécules à rechercher. Cela a été fait dans l'environnement, mais pas dans des prélèvements biologiques. Il est regrettable que cela n'ait pas été fait dès que les services sanitaires ont été informés de ces analyses. Les HAP des cancérigènes puissants qui ont également des effets sur la reproduction et le développement et qui s'accumulent, en cas d'exposition, certes dans les lichens mais également, chez les espèces animales, dans différents organes internes riches en graisses, notamment les glandes mammaires et la moelle osseuse. Les HAP peuvent être détectés dans le lait, le placenta et le cordon ombilical en cas d'exposition des mères.

Par ailleurs, le Dr Giraudeau qui a été chargé des analyses de lichens, considère qu'il il faudrait s'inquiéter des raisons pour lesquels **St Etienne du Rouvray et Claville Motteville** étaient en au-dessus du seuil d'alerte aux HAP, même un an après les premiers prélèvements, démontrant une **pollution avérée et résiduelle**. Comme vous avez omis de répondre à la question suivante, nous nous permettons de vous la poser : Avez-vous réalisé des investigations supplémentaires sur les communes de Claville Motteville et St Etienne du Rouvray, soumis durant un an au seuil d'alerte, risque évident pour la population ? Avez-vous dorénavant une explication à ces faits ?

Pour l'incendie de ONDULINE, qui a brûlé en 1991 avec des terrains rachetés par Lubrizol, et dont les nappes phréatiques sont polluées, là encore, interrogation. Le rapport Ramboll sur la dépollution de Lubrizol justifie cette pollution par l'incendie de l'usine précédente, mais 30 ans plus tard, il serait « délicat » de rendre publique sa signature chimique pour la comparer à celle de Lubrizol. Si vous devez nous fournir un rapport totalement « caviardé » comme l'étude de danger, chacun pourra se faire une opinion sur la « transparence » et sur la véracité de l'argument avancé. Le tiers ayant disparu depuis 30 ans, juridiquement parlant, à qui cela pourrait-il nuire à part à Lubrizol ?

En ce qui concerne le rapport PFAS, nous l'avons reçu suite à l'accord de M. François Bouché PDG de VALGO, que nous remercions au passage pour sa transparence à notre égard. Merci également à Médiapart pour le travail fourni avec lesquels nous avons eu l'occasion de communiquer sur le sujet. Nous souhaiterions ici savoir s'il est prévu de la part de vos services de mener des investigations quant aux PFECHS retrouvés dans la nappe de St Etienne du Rouvray, qui pourrait impliquer une contamination relative à Lubrizol ou à Athalys qui se serait occupé du traitement des eaux d'extinction du 26 septembre 2019 ? Un incident de fuite a-t-il été évoqué auprès de la DREAL de la part d'Athalys lors de cette procédure ?

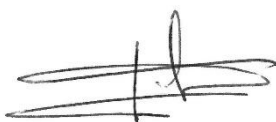
Pour le service Cell Broadcast FR.ALERTE, nous aimerions tout de même être conviés en même temps que la presse pour cette présentation, si nous ne sommes pas trop infréquentables. Nous sommes d'autre part ravis d'apprendre que vous doutez des compétences de nos associations, en matière de prévention du risque, qui depuis deux ans, en ont fait leur combat et du droit de regard des citoyens que nous représentons. Pour certains sinistrés, pour d'autres légitimement inquiets et défiant de la parole publique, depuis cet incendie. Drôle d'image de notre travail de bénévoles, surtout en parallèle des nombreuses questions laissées sans réponses par les services compétents à vos yeux. Il sera forcément plus simple de s'auto-féliciter de la réussite totale avec un joli communiqué de presse sans avoir l'avis critique de qui que ce soit. #transparence

Veillez agréer, Monsieur Le préfet, nos salutations distinguées.

Mr B. LECLERC / UVL

Mr P.E. Brunet / ROUEN RESPIRE

Mr S. De Carvalho & S. DUVAL / ASL



Union des Victimes de Lubrizol

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com / Tél : 06.11.31.13.17